Nations Unies E/ICEF/2000/P/L.46

Conseil économique et social

Distr. limitée
11 août 2000
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 21 programmes de pays

Résumé

L'estimation de l'objectif de financement et le plan financier à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998 (E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/22). Les niveaux de planification des fonds affectés aux programmes de pays au titre des ressources ordinaires (précédemment masse commune des ressources) sont établis sur la base du plan à moyen terme approuvé et compte tenu des prévisions les plus récentes concernant les recettes et les dépenses.

Les niveaux indicatifs de planification établis pour 2001-2004 ont été calculés en utilisant le système révisé de répartition des ressources ordinaires, décrit dans le document E/ICEF/1997/P/L.17 et Corr.1 et approuvé par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997 (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/18). Ainsi qu'il ressort du calcul fondé sur ce système et des estimations des niveaux globaux des fonds affectés aux programmes au titre des ressources ordinaires en 2001 et 2002, dans le cas de 21 pays – 19 pays ayant des cycles de programmation se terminant en 2001 et deux en 2002 – le niveau de planification est supérieur au solde des montants approuvés au titre des ressources ordinaires.

* E/ICEF/2000/14.

00-60621 (F) 140900 150900

La Directrice exécutive *recommande* au Conseil d'administration d'approuver l'affectation de fonds supplémentaires d'un montant total de 41 660 204 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 19 pays (Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Côte d'Ivoire, ex-République yougoslave de Macédoine, Malaisie, Malawi, Maroc, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Paraguay, pays des îles du Pacifique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Togo, Yémen et Zambie) pour 2001 et de deux pays (Cameroun et Mali) pour 2001 et 2002, dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

I. Introduction

1. Les niveaux de planification au titre des ressources ordinaires (précédemment masse commune des ressources) pour 19 pays dont le cycle de programmation prend fin en 2001 et deux pays dont le cycle de programmation prend fin en 2002 sont supérieures aux soldes des fonds approuvés en raison de l'application du système révisé de répartition des ressources ordinaires et des projections révisées des niveaux globaux des ressources ordinaires pouvant être affectées aux programmes de pays en 2001 et 2002. Le tableau ci-après indique, pour chaque pays, le solde des fonds approuvés au titre des ressources ordinaires, le niveau de planification établi pour chacun de ces pays et la différence, représentant le montant supplémentaire pour lequel l'approbation est demandée.

Ressources ordinaires

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	*Solde des fonds approuvés (RO)* *(A)* *2001*	*Niveau de planification (RO)* *(B)* *2001*	*Niveau de planification (RO)* *(B)* *2002*	*Montant approuvé* *(B – A)*
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Afrique du Sud	799 836	832 000	–	32 164
Malawi	2 075 008	4 480 000	–	2 404 992
Mozambique	4 601 298	7 669 000	–	3 067 702
République-Unie de Tanzanie	4 251 914	7 710 428	–	3 458 514
Zambie	1 384 110	3 197 000	–	1 812 890
Total partiel	**13 112 166**	**23 888 428**	**–**	**10 776 262**
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Cameroun	2 023 218	2 279 785	2 201 000	2 457 567
Côte d'Ivoire	1 170 532	3 053 000	–	1 882 468
Mali	5 096 481	5 332 039	5 327 000	5 562 558

Région/pays	*Solde des fonds approuvés (RO) (A) 2001*	*Niveau de planification (RO) (B) 2001*	*Niveau de planification (RO) (B) 2002*	*Montant approuvé (B – A)*
Nigéria	9 130 566	22 172 412	–	13 041 846
République centrafricaine	711 279	1 478 857	–	767 578
Togo	768 000	1 442 000	–	674 000
Total partiel	**18 900 076**	**35 758 093**	**7 528 000**	**24 386 017**
Amériques et Caraïbes				
Paraguay	652 000	690 000	–	38 000
Total partiel	**652 000**	**690 000**	**–**	**38 000**
Asie de l'Est et Pacifique				
Malaisie	545 572	600 000	–	54 428
Mongolie	815 506	1 092 000	–	276 494
Pays des îles du Pacifique	1 268 145	2 001 038	–	732 893
Total partiel	**2 629 223**	**3 693 038**	**–**	**1 063 815**
Asie du Sud				
Népal	3 092 473	4 203 000	–	1 110 527
Total partiel	**3 092 473**	**4 203 000**	**–**	**1 110 527**
CEE/CEI/États baltes				
Bosnie-Herzégovine	595 000	622 000	–	27 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	583 687	620 000	–	36 313
Total partiel	**1 178 687**	**1 242 000**	**–**	**63 313**
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Maroc	1 123 126	1 638 000	–	514 874
Soudan	1 906 747	4 829 139	–	2 922 392
Yémen	2 260 996	3 046 000	–	785 004
Total partiel	**5 290 869**	**9 513 139**	**–**	**4 222 270**
Total	**44 855 494**	**78 987 698**	**7 528 000**	**41 660 204**

RO : Ressources ordinaire

II. Recommandations relatives à des allocations de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires

A. Afrique de l'Est et Afrique australe

Malawi

2. Le programme de pays pour le Malawi, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.3/Add.1) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1996, avec une allocation de fonds de 14 750 000 dollars au titre des ressources ordinaires (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 2 404 992 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

3. Les objectifs généraux du programme de pays, présentés dans la recommandation correspondante, consistent à mobiliser un appui général et à constituer des partenariats pour assurer la jouissance des droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et à contribuer à l'instauration d'un environnement qui accorde la plus haute priorité aux besoins et à la protection des enfants et à un changement des attitudes et des comportements, en particulier chez les jeunes. Ces objectifs doivent être réalisés grâce aux programmes menés dans les domaines ci-après : santé; ressources en eau et assainissement; soins de santé et nutrition; jeunes et éducation; politiques sociales, plaidoyer et communication. Le montant supplémentaire de 2 404 992 dollars contribuera à la réalisation de ces objectifs, et sera réparti comme suit : 687 677 dollars pour le programme relatif à la santé, en vue de développer les activités visant à relever les niveaux d'immunisation, à réduire les troubles dus à la carence en iode et à mettre en place au niveau des districts des capacités pour la prestation de services obstétriques essentiels; 187 470 dollars pour élargir le programme dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en vue d'atteindre l'objectif de 80 % de la population ayant accès à l'eau et de 60 % desservis par le réseau d'assainissement dans trois districts comptant 400 000 personnes; 348 920 dollars pour renforcer la contribution apportée à la réduction de l'impact personnel et social de la présence de quelque 290 000 orphelins du sida et accroître le taux de couverture des soins et les possibilités d'apprentissage offertes aux enfants d'âge préscolaire; 332 816 dollars pour le programme relatif aux jeunes et à l'éducation, afin de porter et maintenir les taux de scolarisation à 90 % et d'accroître le pourcentage des filles qui restent à l'école; 459 587 dollars pour le programme dans le domaine de la politique sociale, du plaidoyer et de la communication, en vue d'accroître les ressources destinées à aider la Commission nationale pour l'enfance et la Commission sur les femmes à accélérer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; 388 522 dollars pour l'appui aux programmes, en vue de renforcer la gestion du programme de pays.

Mozambique

4. Le programme de pays de courte durée en cours au Mozambique, couvrant la période 1999-2001 (E/ICEF/1998/P/L.23) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en septembre 1998, avec une allocation de fonds de 18 238 000 dollars au titre des ressources ordinaires

(E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/15). L'augmentation de niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 3 067 702 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

5. Le programme de pays a pour objectif d'ensemble d'appuyer et de renforcer les capacités du Mozambique afin de promouvoir, protéger et défendre les droits de l'enfant, répondre aux besoins fondamentaux des enfants et élargir les possibilités qui leur sont offertes pour réaliser leur plein potentiel. L'UNICEF fournit son appui dans le cadre de 14 projets dans les domaines ci-après : mobilisation en faveur des droits de l'enfant et protection de ces droits; santé et nutrition; éducation de base et approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène. Le montant supplémentaire de 3 067 702 dollars sera réparti entre ces programmes, comme suit : 644 000 dollars pour le programme de mobilisation en faveur des droits de l'enfant et de leur protection, afin de mieux sensibiliser le public à la situation changeante des enfants et des femmes et de promouvoir l'engagement du Gouvernement et de la société civile et de renforcer leur capacité d'agir pour assurer le respect des droits de l'enfant; 614 000 dollars pour le programme de santé et de nutrition en vue d'élargir l'action entreprise avec le Ministère de la santé pour promouvoir des améliorations durables en matière de santé, de nutrition et de bien-être des enfants et des femmes en élargissant la couverture des services essentiels de soins de santé primaires et en y facilitant l'accès; 583 000 dollars pour le programme relatif à l'éducation de base, en vue d'apporter un appui accru au Ministère de l'éducation afin de l'aider à formuler des politiques et à élaborer des stratégies ayant pour objet d'accroître le taux d'inscription dans les écoles primaires, de réduire celui des redoublements et d'obtenir un taux d'achèvement plus élevé, particulièrement pour les filles, ainsi que d'offrir la possibilité de s'instruire aux enfants qui ne fréquentent pas l'école; 644 000 dollars pour développer le programme relatif à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène, en vue de contribuer à la lutte contre les maladies diarrhéiques et autres maladies associées à un approvisionnement en eau et à des services d'assainissement inadéquats ainsi qu'à de mauvaises pratiques en matière d'hygiène; 582 702 dollars pour l'appui au programme, afin d'améliorer au titre de la gestion de l'ensemble du programme de pays.

Afrique du Sud

6. Le programme de pays pour l'Afrique du Sud, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.6/Add.1) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1996, avec une allocation de fonds de 5,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 32 164 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

7. Le programme de pays cherche à passer d'une programmation de type traditionnel, axée sur la prestation de services, à une approche flexible et adaptable, fondée sur les connaissances, qui tienne compte de l'avantage stratégique de l'UNICEF en Afrique du Sud et de la coopération sans précédent favorisée par les Comités directeurs intersectoriels du Programme d'action en faveur de l'enfance établis aux niveaux national et provincial. Le programme vise à faire agir la démocratie en faveur de l'enfance en appuyant les processus de mobilisation des ressources à tous les niveaux de la société, afin d'assurer la réalisation des objectifs fixés pour l'an

2000 et le respect des droits de tous les enfants et de toutes les femmes. Pour appuyer la réalisation de ces objectifs, des programmes sont exécutés dans les sept domaines ci-après : élaboration de politiques et programmes dans le domaine social; mobilisation du public et communication pour les programmes; santé et nutrition, hygiène et assainissement; éducation; protection des enfants; suivi et évaluation. Le montant supplémentaire de 32 164 dollars sera utilisé dans le cadre du programme relatif à la protection des enfants pour poursuivre les recherches sur l'analyse de la situation des orphelins affectés et contaminés par le VIH/sida.

République-Unie de Tanzanie

8. Le programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.7/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en septembre 1996, avec une allocation de fonds de 31 720 000 dollars au titre des ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 3 458 514 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

9. Le programme vise à atteindre les objectifs suivants d'ici à l'an 2001 : réduire le taux de mortalité infantile et celui des enfants de moins de cinq ans à 80 et 100 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement; réduire l'incidence de malnutrition grave et modérée à 3 et 15 % respectivement; réduire la mortalité maternelle; porter le taux net de scolarisation dans le primaire de 53 à 80 %; porter le taux d'achèvement des études primaires de 70 à 85 %; offrir aux enfants et aux adolescents non scolarisés, en particulier aux jeunes filles, des possibilités de compléter leur éducation de base; faire en sorte que la législation, les politiques et les pratiques administratives des pouvoirs publics correspondent mieux aux dispositions des deux Conventions; améliorer la protection des enfants en situation particulièrement difficile. Pour accroître les chances de réalisation des objectifs du programme de pays, il est proposé de répartir le montant supplémentaire de 3 458 514 dollars comme suit entre les différents programmes : 171 917 dollars pour le programme relatif à l'analyse, au suivi et à l'évaluation de la politique sociale, afin de renforcer les capacités de planification de la mise en valeur des ressources humaines; 1 331 273 dollars pour le programme relatif à la santé, à la nutrition, à l'alimentation en eau et à l'hygiène du milieu, pour continuer à améliorer l'offre et l'utilisation des services prénatals, postnatals et d'accouchement par les femmes et les communautés et d'améliorer la prestation et l'utilisation des services d'immunisation pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer; 30 460 dollars pour le projet relatif à l'éducation de base, afin d'offrir une éducation primaire de qualité de façon équitable et d'accroître les taux de scolarisation, de poursuite des études et de transition; 12 261 dollars pour le programme relatif aux droits des enfants et des femmes, afin d'accroître l'appui stratégique apporté à l'État, aux organisations non gouvernementales et à la société civile pour la promotion et le suivi du respect des droits des enfants et des femmes dans le cadre des deux Conventions; 1 056 550 dollars pour le programme communautaire, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif visant à améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes au niveau de la collectivité dans certains districts; 120 842 dollars pour le programme pour Zanzibar, afin de continuer à appuyer les réformes du secteur social; 2 063 dollars pour aider à répondre aux besoins des réfu-

giés dans les régions de Kagera et de Kigoma; et 733 148 dollars pour renforcer l'appui à la gestion du programme de pays.

Zambie

10. Le programme de pays pour la Zambie, couvrant la période de 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.8/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 10 250 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 1 812 890 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

11. Le programme vise d'une façon générale à renforcer les capacités du pays de faire des progrès durables en matière de survie, de développement et de bien-être des femmes et des enfants et à faciliter la réalisation des objectifs nationaux grâce à des programmes d'appui dans les domaines des soins de santé primaires et de la nutrition, de l'éducation pour tous, de la distribution d'eau, de l'assainissement et de l'enseignement des règles d'hygiène, et de la protection de l'enfance. Les grands objectifs du programme de pays sont les suivants : réduire la mortalité infantile, postinfantile et maternelle; réduire la malnutrition infantile; stabiliser les taux d'infection par le VIH; assurer à tous les enfants de 7 à 13 ans l'accès à une éducation de qualité; élever le taux d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Il est proposé de répartir l'allocation supplémentaire de 1 812 890 dollars entre les programmes comme suit : 607 390 dollars pour le programme de santé et de nutrition, pour que les améliorations apportées à la santé, à la nutrition et au bien-être des femmes et des enfants grâce aux progrès accomplis en termes de couverture, de qualité et d'accès dans les soins de santé primaires essentiels puissent se poursuivre; 300 500 dollars pour le programme Éducation pour tous, pour continuer d'assurer à tous les enfants ayant l'âge de l'école primaire l'accès à une éducation de qualité; 365 000 dollars pour la protection de l'enfance, afin d'encourager la prise de conscience, la détermination et les initiatives en faveur des droits de l'enfant et de la femme; 400 000 dollars pour le programme de distribution d'eau, d'assainissement et d'éducation sanitaire, pour contribuer à réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies liées à l'insuffisance de la distribution d'eau et de l'assainissement ainsi qu'au manque d'hygiène; 140 000 dollars pour l'appui à la gestion du programme du pays.

B. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Cameroun

12. Le programme de pays pour le Cameroun, couvrant la période 1998-2002 (E/ICEF/1997/P/L.1/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1997, avec une allocation de fonds de 6,5 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/22). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 et 2002 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 256 567 dollars en 2001 et une allocation totale de 2 201 000 dollars en 2002 au titre des ressources ordinaires, pour lesquelles l'approbation est demandée.

13. Le programme vise à promouvoir les droits de l'enfant et de la femme, à contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des services sociaux de base, ainsi qu'à une réduction de 50 % de la mortalité infantile et à un accroissement de 20 % du taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire et ce, grâce aux programmes entrepris dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation de base, des politiques et des statistiques sociales, de l'information et de la communication sociale. L'allocation supplémentaire de 256 567 dollars au titre des ressources ordinaires pour 2001 est destinée aux projets relatifs au VIH/sida et à la santé des jeunes. L'allocation de 2 201 000 dollars pour 2002 sera répartie entre les programmes comme suit : 664 000 dollars pour la santé et la nutrition; 360 000 dollars pour la lutte contre le VIH/sida; 190 000 dollars pour la communication sociale; 525 000 dollars pour l'éducation; 350 000 dollars pour les politiques et les statistiques sociales; 112 000 dollars pour les coûts intersectoriels. Ces fonds serviront à financer la réalisation des objectifs énoncés dans la recommandation concernant le programme de pays approuvée.

République centrafricaine

14. Le programme de pays pour la République centrafricaine, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.9/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 5 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 767 578 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

15. Le programme vise à réduire la mortalité infantile, la mortalité des moins de 5 ans et la mortalité maternelle, à réduire le taux de malnutrition infantile, à élever les taux de scolarisation et les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement, et ce, grâce aux programmes entrepris dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation de base, de la distribution d'eau et de l'assainissement, de l'information et de la communication, du suivi et de l'évaluation. Il est proposé de répartir l'allocation supplémentaire de 767 578 dollars entre les programmes comme suit : 340 857 dollars pour le programme de santé et de nutrition, pour que les améliorations apportées à la santé, à la nutrition et au bien-être des femmes et des enfants, grâce aux progrès réalisés dans les soins de santé primaires essentiels en termes de couverture, de qualité et d'accès, puissent se poursuivre; 150 000 dollars pour le programme Éducation pour tous, pour continuer d'assurer à tous les enfants ayant l'âge de l'école primaire l'accès à une éducation de qualité; 150 000 dollars pour le programme de distribution d'eau, d'assainissement et d'éducation sanitaire pour accélérer la baisse de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies liées à l'insuffisance de l'alimentation en eau et de l'assainissement et au manque d'hygiène; 26 721 dollars pour le programme d'information et de communication, pour intensifier la diffusion de l'information relative aux deux Conventions; 100 000 dollars pour le suivi et l'évaluation pour renforcer la capacité nationale de collecte et de gestion de l'information.

Côte d'Ivoire

16. Le programme de pays pour la Côte d'Ivoire, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.10/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de

10 250 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 1 882 468 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

17. Le programme de coopération vise à contribuer à la réalisation, d'ici 2001, des objectifs suivants : réduire le taux de mortalité infantile de 90 à 50 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des moins de 5 ans de 150 à 70 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle de 600 à 300 pour 100 000 naissances vivantes; faire mieux connaître les deux Conventions; améliorer la cohésion entre les dispositions des Conventions, d'une part, et la législation, les politiques et les pratiques administratives du Gouvernement, d'autre part. Pour réaliser les objectifs du programme de pays, il est proposé de répartir l'allocation supplémentaire de 1 882 468 dollars entre les programmes comme suit : 451 792 dollars pour le programme de la santé et de la nutrition, pour accroître le financement des les activités destinées à augmenter la couverture vaccinale, réduire les troubles dus à la carence en iode et mettre en place les capacités requises pour des services obstétriques essentiels; 282 370 dollars pour le programme d'éducation de base, afin de contribuer à la mise en place d'une éducation primaire de qualité équitable et à l'amélioration des taux d'inscription scolaire, de rétention scolaire et de passage de classe; 282 370 dollars pour le programme en faveur des enfants urbains vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, afin de faciliter l'accès aux services sociaux de base aux enfants défavorisés des zones urbaines pauvres; 225 896 dollars pour le programme d'information et de communication, pour financer la diffusion, sur une plus grande échelle, d'informations relatives aux deux Conventions; 263 546 dollars pour le programme de distribution d'eau et d'assainissement, pour lutter contre les maladies diarrhéiques, éradiquer la dracunculose et réduire la charge de travail des femmes en facilitant l'accès à l'eau potable; 188 247 dollars pour le programme de planification, de suivi et d'évaluation, pour contribuer à la mise en place de capacités de planification du développement humain; 188 247 dollars pour l'appui à la gestion du programme de pays.

Mali

18. Le programme de pays pour le Mali, couvrant la période 1998-2002 (E/ICEF/1997/P/L.3/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1997, avec une allocation de fonds de 16 605 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1997/22). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 et 2002 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 235 558 dollars pour 2001 et une allocation totale de 5 327 000 dollars pour 2002 au titre des ressources ordinaires, pour lesquelles l'approbation est demandée.

19. Le programme vise à contribuer au respect des droits de l'enfant et de la femme et ce grâce aux programmes entrepris dans les domaines de la survie, du développement et de la protection. L'allocation supplémentaire de 235 558 dollars pour 2001 sera utilisée pour servir les objectifs du programme de la survie, qui sont d'appuyer les mesures prises sur le plan national pour réduire de 40 % la mortalité des moins de 5 ans due aux maladies diarrhéiques, aux infections respiratoires aiguës et à la malnutrition, réduire de 80 % chez les enfants de moins de 5 ans les maladies évitables par la vaccination et réduire le taux de mortalité maternelle de 30 %. L'allocation de 5 327 000 dollars pour 2002 sera répartie entre les program-

mes comme suit : 2 406 000 dollars pour le programme de la survie; 1 764 000 dollars pour le programme du développement; 539 000 dollars pour le programme de la protection; 618 000 dollars pour le programme d'information et de planification. Ces fonds seront utilisés pour financer la réalisation des objectifs énoncés dans la recommandation concernant le programme de pays approuvé.

Nigéria

20. Le programme de pays pour le Nigéria, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.13/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 67 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 13 041 846 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

21. Le programme de pays vise d'une façon générale à faciliter, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, la réalisation des objectifs du plan d'action national du Nigéria. Ces objectifs sont les suivants : sensibiliser davantage tous les niveaux de la société nigériane à la situation des enfants et des femmes; faire connaître et faire appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant; faire en sorte que les États et les collectivités soient déterminés et aptes à élaborer et à mettre en application des plans d'action locaux; faciliter la création de services sociaux de base dans les États, les zones de gouvernement local et les collectivités les plus mal desservis; élaborer des dossiers d'information visant à induire des changements de comportement favorables aux objectifs du plan d'action national. L'allocation supplémentaire de 13 041 846 dollars sera répartie entre les programmes comme suit : 4 371 238 dollars pour le programme de la santé et de la nutrition, pour relancer le système de soins de santé primaires, réduire la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et réduire de 25 % le taux d'anémie ferriprive dans les 250 zones de gouvernement local visées; 2 142 847 dollars pour le programme d'éducation de base, pour contribuer à élever de 30 à 60 % le taux de scolarisation des filles dans huit États du nord, de 40 à 80 % le taux de réussite scolaire chez les garçons dans les États de l'est et à réduire de 20 à 10 % l'écart entre les effectifs masculins et féminins de l'enseignement primaire sur le plan national; 1 628 719 dollars pour le programme de distribution d'eau et d'assainissement, pour continuer d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement; 896 826 dollars pour le programme de sensibilisation et de mobilisation sociale, pour favoriser les changements de comportement au niveau des collectivités et des ménages; 1 865 811 dollars pour le programme de planification, de suivi et d'évaluation pour contribuer à mettre en place les capacités et les institutions nécessaires à l'élaboration et à l'application de plans d'action locaux; 2 136 405 dollars pour financer la gestion de ce vaste programme de pays.

Togo

22. Le programme de pays pour le Togo, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.15/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 5 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme

par une allocation supplémentaire de 674 000 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

23. Le programme de pays vise d'une façon générale à améliorer les conditions de survie, de développement et de parité entre les deux sexes pour les femmes et les enfants les plus démunis du Togo. L'allocation supplémentaire de 674 000 dollars sera répartie entre les programmes comme suit : 294 000 dollars pour le programme de la santé, pour réduire la mortalité infantile et postinfantile et contribuer à l'éradication de la poliomyélite et du tétanos néonatal; 129 000 dollars pour le programme d'éducation des filles, pour contribuer à la réalisation d'un taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire de 80 %; 149 000 dollars pour le programme de renforcement des capacités des communautés aux fins du développement communautaire dans plusieurs districts; 43 000 dollars pour le programme de suivi et d'évaluation, pour améliorer la collecte des données; et 59 000 dollars pour financer la gestion du programme de pays.

C. Amériques et Caraïbes

Paraguay

24. Le programme de pays pour le Paraguay, couvrant la période 2000-2001 (E/ICEF/1999/P/L.26), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de septembre 1999, avec une allocation de fonds de 1 417 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (E/ICEF/1999/7/Rev.1, décision 1999/13). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 38 000 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

25. Le programme de courte durée vise à favoriser la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Il est axé sur le maintien des droits de l'enfant et de la femme en tête des priorités du pays. L'allocation supplémentaire de 38 000 dollars sera utilisée pour faciliter la réalisation de l'objectif du programme communautaire de la survie et du développement, à savoir la réduction des taux élevés de la mortalité et de la morbidité maternelles et postinfantiles dans plusieurs collectivités locales.

D. Asie de l'Est et Pacifique

Malaisie

26. Le programme de pays pour la Malaisie, couvrant la période 1997-2000 (E/ICEF/1996/P/L.28/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 3 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). Une prolongation d'un an du programme de pays pour la Malaisie, couvrant l'année 2001 (E/ICEF/2000/P/L.19), a été approuvée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de janvier 2000 (E/ICEF/2000/8 (Part I), décision 2000/2) pour utiliser le solde approuvé non utilisé des ressources ordinaires. L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 54 428 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

27. Le programme de pays vise à favoriser la réalisation des objectifs de l'an 2000, à contribuer à l'application et au suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et à faire ressortir les possibilités qui existent pour la Malaisie de contribuer aux initiatives en faveur des enfants des pays en développement. L'allocation supplémentaire de 54 428 dollars sera utilisée dans le cadre du programme pour la survie de l'enfant, afin de renforcer les activités d'appui aux efforts entrepris par les gouvernements et les collectivités pour réduire encore les taux de mortalité maternelle et de décès par infections respiratoires aiguës.

Mongolie

28. Le programme de pays pour la Mongolie, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.29/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 3 750 000 dollars au titre des ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 276 494 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

29. Le programme de pays aide le Gouvernement mongol, d'une part, à inscrire dans la durée et à multiplier les réalisations au titre de l'application de la Convention et du plan d'action national, et, d'autre part, à mettre en place au niveau local les capacités nécessaires pour qu'il y ait davantage d'initiatives efficaces et viables. Il est proposé de répartir l'allocation supplémentaire entre les programmes comme suit : 100 000 dollars pour le programme de la santé, pour financer la mise en place de capacités, la participation et la sensibilisation des collectivités aux opérations de vaccination, la réduction des troubles dus à la carence en iode, ainsi que les mesures en faveur de l'allaitement maternel et des pratiques d'alimentation complémentaires; 50 000 dollars pour le programme d'éducation, pour renforcer certaines politiques nationales de l'éducation et améliorer les résultats des principales pratiques en usage dans ce domaine en vue d'améliorer la qualité de l'éducation de base; 50 000 dollars pour le programme par zone, afin de relancer les systèmes de soins de santé au niveau des districts et des sous-districts et de renforcer la dimension sociale du programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté; 26 494 dollars pour le programme social en faveur des enfants et de la famille, pour aider le Gouvernement, les groupements locaux et les organisations non gouvernementales à mettre en place des services de prévention et de réinsertion pour les enfants des rues et les enfants handicapés sous la forme, essentiellement d'activités communautaires; 50 000 dollars pour le programme de suivi et d'évaluation pour le suivi actuel de la réalisation des objectifs du plan d'action national et pour le renforcement du rôle et des moyens du Gouvernement et des organisations non gouvernementales en matière de suivi et de défense des droits de l'enfant.

Pays insulaires du Pacifique

30. Le programme de pays pour les pays insulaires du Pacifique, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.30/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 7 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 732 893 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

31. Le programme de pays pour les pays insulaires du Pacifique couvre 13 pays et aide les gouvernements à réaliser leurs objectifs particuliers relatifs aux enfants. L'allocation supplémentaire de 732 893 dollars sera répartie comme suit : 250 000 dollars pour le programme de santé, pour financer les activités relatives à l'allaitement maternel, à la nutrition, à la lutte contre les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques, à l'assainissement et, le cas échéant, à la lutte contre le paludisme; 200 000 dollars pour le programme de l'éducation, pour améliorer encore la qualité de l'éducation primaire en donnant aux collectivités les possibilités de mieux préparer les enfants à y participer; 100 000 dollars pour le programme de sensibilisation aux problèmes des enfants et des jeunes, afin de poursuivre la mise en place et le renforcement des réseaux s'occupant de nombreux sujets de préoccupation relatifs aux enfants et aux jeunes, notamment la justice pour mineurs, la protection de l'enfance, la toxicomanie, la santé des jeunes liée à la sexualité et le suicide; 50 000 dollars pour le programme de suivi et d'évaluation afin de financer l'assistance technique nécessaire pour cerner avec des documents à l'appui et faire connaître les questions liées à la Convention relative aux droits de l'enfants; 132 893 dollars pour financer la gestion du programme de pays.

E. Asie du Sud

Népal

32. Le programme de pays pour le Népal, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.32/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 18,4 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 1 110 527 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

33. Le programme de pays pour le Népal tient largement compte des buts et objectifs adoptés par le pays en matière de développement humain, qui se fondent sur les déclarations des récents sommets mondiaux et conférences internationales. Il contribue à répondre aux besoins définis par le plan d'action national et vise à faire respecter les droits de l'enfant et de la femme. Il est proposé de répartir l'allocation supplémentaire de 1 110 527 dollars comme suit : 200 000 dollars pour le programme de la santé, pour financer la réalisation des objectifs assignés au programme de la maternité sans risques au titre de la lutte contre la mortalité infantile et maternelle; 100 000 dollars pour le programme de la nutrition pour contribuer à réduire la malnutrition protéo-énergétique; 10 527 dollars pour le programme de l'éducation, pour améliorer la formation des enseignants dans des compétences de base telles que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et la conduite d'une classe; 150 000 dollars pour le programme de distribution d'eau et d'assainissement, pour inciter les collectivités à adopter des techniques peu onéreuses de distribution d'eau et d'entretien des installations et pour les sensibiliser à l'importance des habitudes et des règles d'hygiène; 100 000 dollars pour le programme axé sur les femmes et la famille, afin de contribuer à améliorer l'environnement physique et social des enfants et des familles en essayant d'avoir un impact sur les conditions de santé et de nutrition des familles, les responsabilités liées au fait d'élever des enfants ainsi que les droits et responsabilités des familles et des ménages, et en développant la confiance en soi chez tous les membres de la famille; 250 000 dollars pour le pro-

gramme de décentralisation, pour continuer d'aider les villages à se doter des capacités nécessaires pour recueillir rapidement et à peu de frais des données détaillées, exactes et utilisables; 50 000 dollars pour le programme de la protection de l'enfance afin de financer des activités de prévention d'exploitation des enfants, de violences, de mauvais traitements et de négligence à l'égard des enfants; 150 000 dollars pour le programme de communication et de sensibilisation, pour diffuser les informations auprès des dirigeants, des parlementaires et d'autres décideurs; 100 000 dollars pour le programme de suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'exécution du programme de pays au regard des objectifs.

F. Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants et États baltes

Bosnie-Herzégovine

34. Le programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine, couvrant la période 1999-2001 (E/ICEF/1998/P/L.35), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de septembre 1998, avec une allocation de fonds de 2 335 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 27 000 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

35. Le programme proposé vise de façon générale à améliorer les perspectives de survie, de développement, de protection et de participation des enfants et des femmes de Bosnie-Herzégovine grâce à l'adoption d'une démarche axée sur le respect des droits qui se fonde sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, de meilleures politiques sociales et de modes d'action économiques. L'allocation supplémentaire de 27 000 dollars sera utilisée pour financer le fonctionnement du bureau auxiliaire de Banja Luka, qui joue un rôle clef dans l'exécution du programme de pays.

Ex-République yougoslave de Macédoine

36. Le programme de pays pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, couvrant la période 1999-2001 (E/ICEF/1998/P/L.38), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session extraordinaire de septembre 1998, avec une allocation de fonds de 1 853 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 36 313 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

37. Le programme de pays est fondé sur la volonté de faire de la Convention relative aux droits de l'enfant une réalité de la vie quotidienne des enfants et des jeunes. La démarche adoptée, qui est une démarche axée sur le respect des droits, donne à l'UNICEF les grandes orientations de sa coopération avec le pays et de son étroite collaboration avec le Gouvernement et la société civile. L'allocation supplémentaire de 36 313 dollars sera utilisée pour le programme de la santé et de la nutrition pour financer l'élaboration et la diffusion de modules d'éducation sanitaire pour les mères et les écoliers.

G. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Maroc

38. Le programme de pays pour le Maroc, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.37/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 7 360 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 514 874 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

39. Le programme de pays vise de façon générale à contribuer, dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, à la réalisation des objectifs nationaux et, en priorité, à la réduction des taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle, à l'accroissement du taux d'accès à l'eau salubre et au développement de l'éducation de base. L'allocation supplémentaire de 514 874 dollars sera répartie comme suit : 95 300 dollars pour la communication et la planification, pour diffuser sur une plus grande échelle les informations concernant la Convention relative aux droits de l'enfant; 87 000 dollars pour poursuivre la recherche de solutions aux problèmes relatifs à la protection de l'enfance; 332 574 dollars pour des interventions au titre du programme de développement rural intégré.

Soudan

40. Le programme de pays pour le Soudan, couvrant la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.39/Add.1), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de septembre 1996, avec une allocation de fonds de 19 650 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1996/29). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 2 922 392 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

41. Les objectifs du programme de pays sont les suivants : réduire les inégalités devant les services, en termes d'accès et de couverture au désavantage des enfants et des femmes, et accroître la viabilité à long terme des services; renforcer les systèmes de soins de santé primaires, d'éducation de base, de distribution d'eau et d'assainissement afin d'accroître le taux de couverture par les services et améliorer la viabilité à long terme des programmes dans certaines régions défavorisées; améliorer les systèmes d'information sur la situation des enfants et accroître les capacités du pays de faire des progrès durables vers les objectifs du plan d'action national; développer les services de protection des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles. L'allocation supplémentaire de 2 922 392 dollars sera répartie comme suit : 864 139 dollars pour le programme de la santé et de la nutrition, afin de renforcer l'appui à la prestation de services, d'élever à 80 % au moins le taux de couverture vaccinale pour tous les antigènes et de le maintenir à ce niveau, de réduire la morbidité et la mortalité infantiles dues à des maladies évitables, d'améliorer la conduite du traitement des diarrhées et des infections respiratoires aiguës et de fournir des apports complémentaires en vitamine A, fer et acide folique; 600 000 dollars pour le programme de distribution d'eau et d'assainissement, pour renforcer les interventions visant à élever le taux d'accès et d'utilisation de l'eau potable de 30 à 40 % pour les populations rurales et les populations déplacées et de

10 à 30 % dans les régions où la draconculose est endémique; 665 000 dollars pour l'éducation et la protection, pour continuer de financer l'exécution de programmes d'éducation reposant sur la collectivité, ainsi que la création de services communautaires essentiels pour 200 000 enfants traumatisés; 150 000 dollars pour le programme par zone, pour la formation dans les villages; 643 253 dollars pour le programme de planification et de sensibilisation, pour poursuivre l'intégration du souci d'égalité des sexes dans tous les programmes et pour améliorer la planification, le suivi et l'évaluation des programmes nationaux en faveur des femmes et des enfants.

Yémen

42. Le programme de pays pour le Yémen, couvrant la période 1999-2001 (E/ICEF/1998/P/L.33), a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de septembre 1998, avec une allocation de fonds de 7 861 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires (décision 1998/15). L'augmentation du niveau de planification pour 2001 se traduira pour le programme par une allocation supplémentaire de 785 004 dollars au titre des ressources ordinaires, pour laquelle l'approbation est demandée.

43. Le programme de pays vise à contribuer à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, à la réduction des taux de mortalité infantile et de mortalité des moins de 5 ans et à l'amélioration des taux d'inscription et de rétention scolaire dans l'enseignement primaire, en particulier pour les filles. L'allocation supplémentaire de 785 004 dollars sera répartie entre les programmes comme suit : 250 000 dollars pour le programme de la santé et de la nutrition, pour financer la poursuite des opérations de vaccination, de la lutte contre les maladies diarrhéiques et la mortalité due aux infections respiratoires aiguës; 100 000 dollars pour le programme de l'éducation, pour contribuer à élever les taux nets de scolarisation des filles et de réussite scolaire dans l'enseignement primaire; 300 000 dollars pour le programme par zone, afin de faciliter l'exécution des programmes sectoriels au niveau infranational; 50 000 dollars pour le programme de sensibilisation, pour poursuivre les efforts visant à donner aux communautés, aux familles et aux particuliers les connaissances et les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre part au processus de développement et au progrès social; 85 004 dollars pour le programme de protection de l'enfance afin d'aider les organisations non gouvernementales à développer les services, en particulier en faveur des enfants des rues.